



## Étudiants étranger marié peut il demander la carte de séjour vpf

Par **Mitie**, le **30/06/2009** à **07:57**

Bonjour, mon mari et moi ont un carte de séjour étudiant depuis 1 ans (c'est notre première année). on a un appart de 30m2 et ont fait des petits boulots pour gagner notre vie. je voudrais savoir s'il est possible pour nous de changer de statut étudiant à vie privé familiale vue que nous sommes en situation régulière et on est marié légitime. je n'ai pas de soeur ni de frère en france ni de parent et lui aussi. est ce qu'un mari peut être considéré comme attaches familiale? j'ai besoin de votre conseil merci.

Par **Clapiottes**, le **30/06/2009** à **10:05**

Et bien, si votre mari est français, il me semble que oui. Mais si votre mari est de votre nationalité, je ne vois pas comment... Par exemple, si vous êtes Japonaise et que votre mari est Français, vous pouvez demander la carte vie privée et familiale. Mais si votre mari est Japonais lui aussi, alors vous ne le pouvez pas.